

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **35 (1926)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 10
BASEL, 11. März 1926

Nº 10
BALE, 11 mars 1926

INSERATE: Die einseitige Nonpareillezeile oder deren Raum 45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jahrb. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Ausland: Jahrb. Fr. 15.—, halbj. Fr. 8.—, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.50. Postabonnements: Preise bei den ausländischen Postämtern erfragen. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins



Organe et propriété de la Société suisse des Hôtelières

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts. réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais exceptionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par a poste en Suisse 30 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER abonnement à la poste: demander le prix aux offices de poste étrangers. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-Konto No. V. 85. Redaktion und Expedition: Aeschengraben No. 35, Basel. Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer. TÉLÉPHONE Safran No. 11.52. Rédaction et Administration: Aeschengraben No. 35, Bâle. Gedruckt beim Verlag Otto Waller, A.-G., Olten. Compte de chèques postaux No. V. 85.

Mitglieder-Bewegung

Mouvement des membres

Neuanmeldungen. — Demandes d'admission.

Hr. W. Buhs-Fedier, Hotel Löwen, Andermatt	15
Hr. H. Schmidhalter, Hotel Tourist, Brig	15
M. Charles Ernens, Hôtel de Russie, Genève	95
Société des Bains & Eaux d'Henniez, Hôtel des Bains, Henniez	65
Hr. Ernst Baumann, Pension „Villa Rivapiana“, Locarno	20
Hr. Jos. Buss, Hotel Pension Sonne, Locarno	28
Frau S. Kienast, Pension Mirafiori, Locarno	—
Orselina	—
H. H. Scheuer & Dummerl, Hotel Victoria, San Bernardino	14
San Bernardino	120
Sig. Jules Lippert, Stabilimenti Idroterapici Biellesi, Cossila-Bagni (Biella, Italia)	—

Vereinsnachrichten

Verband schweizer Badekurorte.

Anschliessend an die Mitteilung der tit. Verkehrszentrale erlauben wir uns, die genaue Daten der Eröffnung unserer Heilbäder bekannt zu geben:

Baden	1. April
Bex	1. April
Breslenberg	1. April
Rheinfelden	1. April
Acquarossa	4. April
Knutwil	1. Mai
Ragaz	1. Mai
Schinznach	5. Mai
Tarasap-Vulpera	10. Mai
Yverdon	10. Mai
Passugg	12. Mai
Loèche (Leuk)	15. Mai
Lenk i. S.	22. Mai
Disenlis	1. Juni
Heustrich	1. Juni
Tenigerbad	1. Juni
Val Sinesfra	1. Juni
Gurnigel	5. Juni
Alvanuc	10. Juni
St. Moritz	15. Juni

Was ein Hotelier auch wissen muss!

(Zum Bundesgesetz über das Zollwesen.) (Schluss.)

Der vierte Abschnitt spricht von den Beschwerden.

Das bisherige Zollgesetz enthielt eine einzige auf Beschwerden Bezug nehmende Bestimmung in Art. 36, wozu die Art. 168 und 169 der Vollziehungsverordnung zum Zollgesetz kamen. Diese Bestimmungen bezogen sich aber nur auf Streitigkeiten in Zolltarif-sachen. Für die übrigen Zollstreitigkeiten war man angewiesen auf die Bestimmungen der Bundesverfassung. Das vorliegende Gesetz schaffte nun vollständige Klarheit, indem Art. 109, Abs. 1 feststellt, dass jede zollmässige Verfügung durch Beschwerde angefochten werden kann. Als namentliche Beschwerdefälle kommen in Betracht: 1. Streitigkeiten über eine fiskalische Leistung; 2. Streitigkeiten auf Grund der Behauptung einer Gesetzesverletzung seitens der Verwaltung zum Nachteil des Bürgers, und 3. Streitigkeiten auf Grund der Behauptung der Unangemessenheit einer Verfügung (Art. 109).

Art. 110 umschreibt die Legitimation zur Beschwerde, Art. 111 die Zuständigkeit zur Entscheidung über Beschwerden. Endgültige Instanz ist der Bundesrat, bei Beschwerden gegen Festsetzung eines Zollbetrages die Rekurskommission.

Art. 112 ordnet die Fristen. Hier sei darauf aufmerksam gemacht, dass in Abs. 3 die Fristen betreffend Sicherstellungsverfügung (Art. 123) und Rückforderung (Art. 125) vorbehalten sind.

Art. 113 behandelt die Anhebung der Beschwerde, Art. 114 das Verfahren, Art. 115 die Kosten und Art. 116 allgemeine Bestimmungen, aus denen Abs. 2 hervorgehoben sei, der besagt, dass bei einer unrichtigen Stelle eingereichte Beschwerden von dieser sofort unter Mitteilung an den Beschwerdeführer der richtigen Stelle zu überweisen sind.

Der fünfte Abschnitt handelt von der Vollstreckung und Zollsicherung.

Vollstreckungsbestimmungen fehlten im bisherigen Gesetz. Wir finden solche nur im Fiskalgesetz von 1849, die sich nur auf Strafanträge beziehen. Aus dem Schuldbetreibungsgesetz (Art. 43) wissen wir, dass alle öffentlich-rechtlichen Forderungen durch Schuldbetreibung vollstreckt werden müssen. Der fünfte Abschnitt bringt nun eine ein-

gehende Regelung der Vollstreckung zollrechtlicher Ansprüche.

Das Gesetz unterscheidet zwei Arten der Vollstreckung, die Zollpfandverwertung und die gewöhnliche Schuldverwertung (Art. 118). Für die Zollpfandverwertung ist Voraussetzung das Bestehen eines Zollpfandrechtes (Art. 120) oder die Hinterlage von Wertpapieren (Art. 72 und 118). Ein gesetzliches Zollpfandrecht bestand bis jetzt nur für Strafforderungen (Art. 21 des Fiskalgesetzes), während das Gesetz es in Art. 120 auf alle Forderungen ausdehnt, die aus der Zollzahlungspflicht resultieren können. Die Art. 117-124 regeln die eigentliche Vollstreckung. In Art. 125 sind Zollerückstellung und Zollrückforderung vorgesehen, und zwar die Rückstellung von Amtes wegen (Abs. 1) und die Rückforderung durch den Zollpflichtigen (Abs. 2). Diesen Grundsätzen entsprechend ist dann in Art. 126 die Zollnachforderung vorgesehen. Art. 127 sieht dann zugunsten des Zollpflichtigen unter bestimmten Voraussetzungen den Zollnachlass vor.

Der sechste Abschnitt regelt die Organisation.

Die Organisation war bis jetzt in einem besonderen Gesetz vom 4. November 1910 geregelt; sie hängt aber so eng mit den zollrechtlichen Bestimmungen zusammen, dass sie mit Ausnahme der Besoldungs- und Beamtenverhältnisse im Zollgesetz geregelt sein muss. Dabei verzichtet das Gesetz auf jede Regelung von Einzelheiten, weil der häufige Wechsel in den Aufgaben der Zollverwaltung Änderungen in der Organisation bedingt, während das Zollgesetz selbst ja zu langer Dauer bestimmt ist. Der sechste Abschnitt enthält daher nur die Grundlinien der Organisation; die Einzelheiten erfahren ihre Ordnung in der Vollziehungsverordnung.

Art. 128-138 regeln die Organisation der Zollbehörden: Bundesrat (Art. 128), Zolldepartement (Art. 129), Zollverwaltung (Art. 130-138).

Art. 139 und 140 ordnen die Mitwirkung eidgenössischer und kantonalen Beamten bei der Ausmittlung und Verfolgung von Verletzungen der Zollvorschriften.

Art. 141 enthält die Vorschriften über die Aufstellung und das Funktionieren der Rekurskommission, die aus 9 Mitgliedern besteht. Organisation, Geschäftsgang und Verfahren werden durch besondere bundesrätliche Verordnung geregelt.

Siebenters Abschnitt: Schluss- und Uebergangsbestimmungen.

Art. 143: Aufhebung bestehender Erlasse. Die besonders in Frage kommenden Erlasse sind hier aufgeführt.

Dies die Einleitung der Broschüre Dr. Odinga's, deren Anschaffung wir auch den Hoteliers zwecks gründlicher Orientierung über das Zollwesen und das Zollrecht gelegentlich empfehlen. Der Preis beträgt, broschiert Fr. 3.—, gebunden Fr. 4.—. Bestellungen sind zu richten an: Polygraphischer Verlag A.-G., Zürich, Postcheck-Konto VIII. 6596.

Auslandschweizertag.

Der diesjährige Auslandschweizertag findet, wie wir erfahren, am 15. September während der Dauer des Schweizer Comptoir unter Assistenz der kantonalen und städtischen Behörden in Lausanne statt. Die offiziellen Kosten der Veranstaltung werden vom Kanton Waadt und der Stadt Lausanne getragen.

Als Haupttraktandum der Tagung ist vorgesehen: „Die schweizerische Kulturpropaganda“ mit Referaten der H. H. Felix Möschlin, Minister Dunant und Minister Barbey. Des weitern wird voraussichtlich zur Erörterung gelangen die Frage der gerade jetzt sich als notwendig erweisenden Vertiefung und Verstärkung der Beziehungen zwischen Heimat und Auslandschweizertum, vor allem auch auf dem Gebiete des Fremdenverkehrs.

Liga der Steuerzahler.

Der in Genf, Rue du Marché 20 (passage du Terraillet) domizilierte „Schutzverband gegen die Uebergriffe der öffentlichen Verwaltungen“ hält am 22. März eine ausserordentliche Generalversammlung ab zwecks Statutenrevision und Ergänzung seines Firmatitels. In Aussicht genommen ist die Schaffung eines Unterlitels „Liga der Steuerzahler“ und Erweiterung der Statuten im Sinne der Aufnahme eines neuen Paragraphen hinsichtlich des Aufgabenkreises des Verbandes, als: b) Zusammenchluss der Steuerzahler zwecks Verteidigung ihrer gemeinsamen Interessen.

Feuilleton.

Vom Zimmermädchen zur General-Gouvernante.

Ein Wegweiser für Hotel-Angestellte beiderlei Geschlechtes.

Von Frau Elise Metzener-Weisser.

IV. Verhalten bei Unglücksfällen.

Ruhe ist des Bürgers erste Pflicht rief der Bürgermeister Berlins dem Stadtrat zu, als dieser angesichts des heranrückenden Heeres Napoleons den Kopf verlieren wollte. — Merke dir diese weise Mahnung!

Sie wird dir in jeder Lage des Lebens nützlich sein, ganz besonders aber in Fällen, wo die Erhaltung der Geistesgegenwart eine Rolle spielt. Unzweckmässiges Verhalten beim Eintreten grosser Gefahr oder bei Unglücksfällen im Hotelbetrieb kann — namentlich bei vollbesetztem Hause einen schrecklichen Wirrwarr hervorrufen, wodurch die Rettungsarbeiten sehr erschwert werden.

Der Gast darf prinzipiell weder von einer bestehenden noch überwindenden Gefahr etwas erfahren. Die Sicherheit seines Lebens ist so viel besser gewahrt, als wenn vorzeitig Alarm geschlagen wird, durch den alles zusammenströmt und eine ordnungsmässige Abwehr der Gefahr unmöglich gemacht wird. In jedem Hause ist man zur Bekämpfung von Gefahren aller Art vorbereitet, der Gast braucht nicht beunruhigt zu werden.

Bei Feuersgefahr, Wasserschäden, Mord, Körperverletzungen eines Angestellten

oder ähnlichen Vorkommnissen sollst du nicht feuerbrüllend durchs Haus laufen, sondern sollst stille in aller Eile Hilfe holen. Vielleicht ist es dir, in sofortiger Ueberwindung des ersten Schreckens, selbst möglich, dem Uebel Einhalt zu tun oder doch momentan zu steuern, bis unauffällige Hilfe herbeigeholt ist.

Mache es nicht, wie jenes Zimmermädchen, das, als es in ein mit Rauch gefülltes Zimmer trat, feuerschreiend vier Etagen hinunter ranste und das ganze Haus in heile Aufregung versetzte: „um nachher zu konstatieren, dass nicht mehr und nicht weniger als die Vorhänge eines Fensters, die durch unvorsichtiges Hinlegen einer Zigarette Feuer gefangen hatten, verbrannt und jede weitere Gefahr vorüber war.“

Mache es auch nicht wie jener Kellner, der bei der Mordtat der Tathana Leonhoff, als diese eben im Speisesaal mehrere Schüsse auf ihr Opfer abgegeben hatte, die Serviceplatte weg warf und zum offenen Fenster hinausprang! Es waren noch viele Gäste und Kellner im Saal; niemandem sonst fiel es aber ein, zum Fenster hinauszuspringen.

Nehme dir dagegen das Verhalten des Direktors in jenem kritischen Moment zum Vorbild. Furchtlos ging er geradewegs auf die Mörderin zu, fasste sie von rückwärts an beiden Armen, nahm ihr den Revolver weg und schob sie ins Büro, wo sie von Polizisten abgeholt wurde. Während dessen hatte die Gouvernante eine weiche Matratze herbeischaffen lassen, damit der Sterbende noch vor Ankunft des Arztes in eine bequeme Lage gebracht werden konnte. Beide, Direktor und Gouvernante, hatten trotz höchster, innerer Erregung äusserlich vollkommene Ruhe bewahrt. Und diese Ruhe übertrug sich automatisch auf Gäste und Angestellte, sodass selbst diese Schreckenszene nicht im Stande war, ein Durcheinander zu verursachen. Es herrschte eine solche Ordnung und Disziplin, dass die hunderte von Gästen im zweiten Speise-

saal, der kaum 100 Meter vom ersten entfernt war, nichts von der Tat wussten, bis das Mittagsmahl vorüber war.

Dies ist ein muster-gültiger Fall von Ruhe und Selbstbeherrschung. Nehme dir ein Beispiel daran; lasse dich nie aus der Ruhe bringen, wann immer dir etwas Unerwartetes zustoßt. Lasse dich nicht hinreissen von der Wucht der momentanen Ueberbahrung; stehe einen Moment still — und sei es auch nur während des Bruchteils einer Sekunde — fasse dich — überlege — handle!

V. Fremde Sprachen.

Um im Hotelgewerbe vorwärts zu kommen und höhere Stellen bekleiden zu können, ist die Kenntnis fremder Sprachen unerlässlich. Ausser der deutschen Sprache wird mindestens französisch und englisch verlangt. Wer während seiner Schulzeit Gelegenheit gehabt, diese Sprachen wenigstens elementarisch zu lernen, dem wird es leicht fallen, sich in dieser Hinsicht zu vervollkommen, indem er ein oder zwei Jahre in England und Frankreich zubringt. Wer diese Gelegenheit nicht gehabt, dem bleibt nichts anderes übrig, als das zu tun, was ich und viele andere getan haben. Zwei Jahre in der französischen Schweiz als Volontärin oder in sonst ungleichgeordnet Stellung, und ebensolang in England zuzubringen.

Neben der Arbeit und abends habe ich eifrig mich im Lesen, Schreiben und Sprechen geübt, bis es ging. Auch dieses zu erreichen, war nur durch andauernd harte körperliche und geistige Arbeit möglich; aber der mir in Aussicht stehende Preis war der Mühe wert und ich habe die schweren Zeiten nie bereut.

Durch dieses Verweilen im Ausland erstelte ich nebenbei geistige Werte, die mir bei der Unterhaltung mit Gästen dauernd sehr zustatten kamen. Wie schön ist es doch, wenn man sich mit den Briten über England, mit den Franzosen

über Frankreich usw. unterhalten kann und wieviel mehr fühlen sich die Gäste zuhause, wenn sie ihre Wünsche in ihrer eigenen Sprache vermitteln können. Auch braucht in diesem Falle die Direktion nicht wegen jeder Kleinigkeit geholt zu werden. Französisch und englisch zu sprechen, ist an und für sich schon eine Empfehlung, denn jeder Fachmann ist sich dessen bewusst, dass, wer die Sprachen gut beherrscht, auch sonst ein tüchtiger Mensch sein muss.

Leute mit Sprachkenntnissen sind immer gesucht; darum lerne fremde Sprachen!

(Fortsetzung folgt.)

Lustige Ecke

Journalist und Milliardär. Bei seinem letzten Aufenthalt in London erhielt der berühmte Pierpont Morgan von einem jungen Londoner Journalisten ein Briefchen, in dem er um eine Unterredung von zwei Minuten gebeten wurde. Der sehr reiche Amerikaner glaubte, den Journalisten entzügen zu können, wenn er ihm trocken antwortete, dass jede Minute seines Lebens 250 Franken wert wäre. Aber der Reporter antwortete einfach: Angenommen und am anderen Tage wurde er von Morgan, dem geschworenen Feinde aller Interviews, empfangen. „Was wollen Sie?“ fragte ihn der Amerikaner. „Nichts anderes, als Ihnen pünktlich die zwei Minuten bezahlen, die Sie mir verkauft haben. Hier sind 500 Franken.“ „Und weiter?“ „Und weiter nichts.“ „Aber weshalb haben Sie denn um dieses Zusammenreffen gebeten?“ „Weil ich um 2500 Franken gewettet habe, dass ich bis zu Ihnen vorbringen würde. Ich habe Ihnen 500 Franken bezahlt, gewinne also 2000 Franken netto, das heisst: ich verdiene in der Minute 750 Franken mehr als Sie, Herr Morgan.“

La Journée des Suisses à l'étranger.

Nous apprenons que la Journée des Suisses à l'étranger aura lieu cette année le 15 septembre, à Lausanne, pendant la durée du Comptoir suisse, sous le bienveillant patronage des autorités cantonales et municipales. Les frais officiels de cette manifestation seront supportés par le canton de Vaud et la commune de Lausanne.

Le thème principal qui sera traité à cette occasion sera « la propagande artistique, intellectuelle et morale de la Suisse à l'étranger ». Des rapports seront présentés par M. Félix Mœschlin et par MM. les ministres Dunant et Barbey. Il est probable que l'on étudiera aussi la question du développement et de la consolidation des relations entre la Suisse et ses ressortissants établis à l'étranger, une œuvre grande et belle et qui est plus que jamais nécessaire. Cette matière doit être traitée notamment du point de vue du mouvement des étrangers et du tourisme en Suisse.

Les rats d'hôtel.

M. le Dr Edmond Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon, a publié sur cette matière, en décembre dernier, dans « L'Hôtelier » de Paris, un article fort instructif, qui peut être utile à bon nombre de nos lecteurs et qui sera au moins intéressant pour les autres.

Le cinématographe, dit le Dr Locard, a fait au rat d'hôtel une auréole qui, reconnaissons-le, n'est pas absolument imméritée. Car si cette catégorie de voleurs renferme de pauvres diables qui ne sont pas plus habiles que de simples « bonjouriers » ou de modestes « fireurs », elle comprend aussi de véritables artistes.

Démolissons cependant une part de la légende. On a vu, dans les Mystères de New-York, entre autres solistes filmés, des rats d'hôtel vêtus de maillots collants de couleur noire, couvrant tout le corps et faisant masque. A la ceinture, le rat porte une trousse d'instruments délicats. Dans une main, il tient la lampe électrique qu'il n'allume qu'au moment utile ; dans l'autre, l'arme terrible qu'est une peau d'anguille remplie de sable fin. Pas de portrait moins ressemblant : le rat d'hôtel ne va pas s'affubler d'un costume qui, en cas de rencontre malheureuse, le ferait immédiatement appréhender. Et d'ailleurs, pourquoi le maillot noir, romanesque mais si peu pratique ? Le rat plus raisonnable revêt un pyjama non pas noir, ce qui serait peu vraisemblable, mais feuille-morte très foncée, ou beaucoup mieux encore aubergine.

Et d'autre part jamais le rat d'hôtel n'est armé. Si l'anguille a pu être employée quelquefois, ce dont je ne suis pas du tout certain, c'est par quelque « chauffeur », quelque loifonnaire qui s'en est servi pour confesser un âpre paysan et lui faire avouer la cachette où gît le bas de laine plein d'écus. Le rat ne frappe jamais ; il ne se défend même pas. S'il est menacé, il fuit. On en a vu sauter d'un second étage et se rompre les os plutôt que d'engager la lutte.

Le véritable rat fait figure d'homme du monde. Il arrive dans un palace avec une tenue correcte, pas trop recherchée cependant. Sa valise est couverte de ces étiquettes multicolores qui indiquent la fréquentation des grands hôtels et recommandent le voyageur aux bons soins du personnel ; car les portiers n'en collent pas sur les bagages de ceux qui donnent « pingrement ». Le rat d'ailleurs dans ses poches toute une provision de ces étiquettes, car son départ de l'hôtel étant fréquemment clandestin, ses valises sont faites souvent pour être perdues et ne lui servent pas deux fois.

Le rat demande une chambre, modestement, dans les étages supérieurs du palace. Il commence par étudier les lieux et les hôtes. Il sait bientôt quelles sont les femmes qui possèdent des bijoux de prix. Il vérifie si, conformément à l'usage, elles portent leurs colliers et leurs bagues tout le repas du soir, alors qu'elles assistent au lunch en toilette simple et sans bijoux.

Meintenant, documenté, il ira entre midi et demi et une heure dans les couloirs de l'hôtel, entrera comme chez lui dans les chambres des voyageurs repérés, trouvera s'éveillés les colliers de perles, les rubis et les saphirs qui traînent sur la table de toilette ou sur la cheminée et n'aura qu'à mettre son bulin dans sa poche. Si un méchant hasard fait que la chambre est occupée, il en sera quitte pour s'excuser en disant qu'il s'est trompé de numéro. Et si les bijoux convoités sont dans un sac ou dans une valise, ilendra le cuir d'un coup de rasoir allongé.

Une heure après, un jeune homme élégant le demande. Il le reçoit ostensiblement au

salon et, tout en lui prodiguant les marques de sympathie, il lui glisse dans les poches colliers, bagues, boucles et bracelets. Le voleur s'en va et le rat demeure paisiblement à l'hôtel, à l'abri de tout soupçon et d'ailleurs imprenable, puisqu'il n'a rien conservé.

La nuit arrive. Le rat a revêtu son pyjama aubergine, dans la poche duquel est sa trousse. Il part en expédition. Il s'agit d'abord de s'assurer que nul traquenard ne le menace. Il visite consciencieusement les salles de bain, les cabinets à linge sale, les water-closets et tous les recoins où un policier peut se tapir. Ce soin pris, il écoute aux portes, extérieurement si elles sont simples, entre les deux si elles sont doubles. Entend-il un roulement continu, il ouvre rapidement la porte et pénètre.

Parfois aucun obstacle ne lui est opposé ; le voyageur a simplement tiré la porte sans tourner la clef. Si la clef a été tournée, le rat ouvre sa trousse : il fait pénétrer dans le canon de la serrure une lige et vérifie si la clef est en dedans ou si elle a été retirée. S'il n'y a pas de clef, un crochet solide et fin fera l'affaire. Mais si la clef est à l'intérieur, le rat emploiera l'instrument qui est caractéristique dans son art : il se servira de l'outil.

Imaginez un fer à friser dont les extrémités sont des mors solides et courts, présentant à l'intérieur un filetage. L'outil est introduit fermé dans le canon de la serrure ; on l'ouvre légèrement au contact de la clef, dont on pince l'extrémité. On serré fortement : le filetage mord. On tourne la poignée de l'outil ; la clef tourne avec et la porte s'ouvre.

Lorsqu'il a pénétré dans la chambre, le rat s'assure que le voyageur dort profondément. Il circule doucement, cherche plus avec ses doigts qu'avec ses yeux et n'allume sa lampe électrique qu'en cas d'absolue nécessité. Il prend bijoux, montres et portefeuilles et part aussi doucement qu'il est entré. Si le dormeur s'éveille, le rat se cache ou s'enfuit.

Je ne connais pas un seul cas où un rat d'hôtel ait employé le chloroforme. Il est absurde de croire qu'on puisse injecter du chloroforme ou de l'éther par une serrure ou par un trou de ville à dose suffisante pour anesthésier quelqu'un. Quant à mettre doucement un tampon de chloroforme sur le nez d'un individu plongé dans le sommeil naturel, c'est le meilleur moyen de le réveiller.

Un obstacle sérieux au travail du rat, c'est la présence d'un verrou fermé. Or la très grande majorité des chambres de palaces ou même de grands hôtels en sont munies. Le rat d'hôtel n'est pas un voleur au fric-fiac, qui découpe le bois et enfonce les portes. Quand donc il prévoit que la chambre où il a affaire pourra être fermée au verrou, il s'occupera, la veille de l'opération, de « préparer les targettes ». Ceci consiste, soit à dévisser la targette et à la reviss. Trop haut, de façon que le verrou n'y pénètre plus, soit à placer un morceau de caoutchouc qui fait ressort et rejette le pêne.

Quand on connaît la technique des rats d'hôtel, il devient assez facile de s'en garder.

Il ne faut d'abord jamais laisser ni bijoux, ni valeurs sur les cheminées ou sur les tables, mais les enfermer avec soin, les garder sur soi ou les confier à l'administration de l'hôtel. Il faut d'autre part, quand on rentre se coucher, fermer sa porte à clef, retirer la clef, s'assurer du bon fonctionnement du verrou et, par surcroît de précaution, placer une chaise contre la porte, dans une position telle qu'en ouvrant la porte si peu que ce soit on fasse tomber la chaise.

Dans ces conditions, vous pouvez dormir tranquille ; le rat d'hôtel ne vous prendra rien.

Dr Edmond Locard.

L'hôtellerie européenne en 1925.

(Suite et fin.)

Il n'y a pas grand'chose à dire des Etats baltes et de la Finlande. Ces nouveaux Etats, encore en voie d'organisation, ne sont pas encore mûrs pour recevoir un mouvement touristique de quelque importance. Les sports d'hiver, en Finlande notamment, pourraient donner cependant le signal d'un réveil des affaires de l'hôtellerie. Mais celle-ci doit compter avec la prohibition, un épouvantail pour les catégories les plus nombreuses de touristes.

La Scandinavie est depuis longtemps un pays de tourisme et de sports. La propagande est très bien organisée et très active. On cherche également à améliorer de plus en plus les conditions du trafic. Mais on constate toujours davantage que les étrangers ne sont pas partisans des pays « secs ». La situation est meilleure en Suède qu'en Nor-

vège, surtout parce que le trafic ferroviaire y est mieux adapté aux besoins du tourisme et des sports. L'hôtellerie scandinave, arrivée à un haut degré de perfection, reçoit notamment beaucoup de visiteurs de l'Amérique du nord. Les Allemands ont été moins nombreux l'année dernière. Dès que la situation économique générale sera meilleure, nos collègues de Suède et de Norvège reverront les foules d'avant-guerre et ils sont prêts à les recevoir.

Le Danemark se trouve à peu près dans la même situation, à cette différence près que le tourisme n'y est pas gêné par le prohibitionnisme.

L'hôtellerie de la Hollande a eu une excellente saison d'été, grâce en particulier à une intelligente propagande. Elle est du reste montée à un haut niveau de progrès. La saison d'hiver a été bonne également, par suite de chutes de neige inaccoutumées et du gel, qui ont permis aux Hollandais de se livrer à leurs sports favoris sans quitter le pays.

En Belgique, comme en Hollande, assez bonne saison d'été, malgré des difficultés très sérieuses. Les villes d'eaux et les plages ont revu une importante affluente de baigneurs et de villégiaturés. Au surplus, l'hôtellerie belge, déjà très importante, développe d'année en année son organisation et son activité, sous l'impulsion d'hommes énergiques et expérimentés. Mais ces efforts sont considérablement gênés par des mesures fiscales irrationnelles et par une réglementation d'Etat tout à fait défavorable à la prospérité du tourisme et de l'hôtellerie. Tout irait mieux évidemment si la situation politico-économique européenne pouvait enfin se stabiliser et permettre d'alléger les lourdes charges qui pèsent sur la population.

Nous voici en Grande-Bretagne. Chacun connaît le haut degré de perfection auquel est arrivée l'hôtellerie britannique. Celle-ci a beaucoup moins à souffrir que celle d'autres pays du marasme économique ; cependant, ici encore, la crise a ses répercussions, que l'on constate surtout dans l'arrêt des constructions nouvelles et des agrandissements importants. Mais cette situation n'est que passagère. La Grande-Bretagne a vu l'année dernière, en particulier, de forts contingents d'Américains et l'hôtellerie y a pu enregistrer des résultats en somme assez favorables.

N'oublions pas l'Irlande, pays de grand avenir pour l'hôtellerie. Elle possède déjà des maisons renommées et les importants travaux entrepris pour améliorer et faciliter le trafic contribueront prochainement à donner à l'industrie hôtelière irlandaise un réjouissant développement. Le seul inconvénient à redouter ici, ce sont les passions politiques. Mais la verte Erin est une terre prédestinée pour le tourisme et les séjours.

En France, l'hôtellerie progresse et se développe dans des proportions qui permettent de grands espoirs. L'enseignement hôtelier se perfectionne et s'étend dans toutes les provinces. La propagande, habilement dirigée, est intensive. Le Crédit hôtelier, récemment créé, s'efforce d'encourager l'amélioration et l'extension de la petite et de la moyenne hôtellerie partout où le tourisme réceptif est encore insuffisant. Les hôtels de construction ancienne se modernisent. La tenue du franc a attiré dans le pays, l'année dernière, des foules de visiteurs. L'hôtellerie française, celle de la capitale et celle des grandes stations à la mode en particulier, gardera un bon souvenir de la saison 1925. Il y a cependant quelques ombres au tableau. La spéculation sur les hôtels, favorisée par la prospérité présente, prend une ampleur dangereuse qui pourrait bien finir par provoquer des débâcles retentissantes. Puis nous avons l'augmentation incessante des charges fiscales. Si le tourisme français est parfaitement organisé, on n'en saurait dire autant de l'hôtellerie, où les efforts, manquant d'unité et de cohésion, ne donnent pas les résultats qu'ils devraient rendre. A signaler en France un développement remarquable de la presse professionnelle hôtelière.

Le gouvernement du Portugal manifeste d'excellentes intentions à l'égard de l'industrie hôtelière, favorise la construction d'hôtels et s'efforce d'améliorer les conditions du trafic. Plusieurs centres possèdent déjà des maisons de premier ordre ; mais la moyenne et la petite hôtellerie de province, indispensable pour le développement du tourisme, est encore à créer.

Dans les grandes villes de l'Espagne, l'hôtellerie a déjà acquis un remarquable développement, mais l'ensemble du pays souffre de l'insuffisance de l'organisation du trafic. L'Etat fait de louables efforts pour remédier à la situation en construisant des voies ferrées et des routes. Quand les régions aptes à devenir des centres de tourisme, ainsi que

les villes de second et de troisième ordre où le visiteur peut admirer tant de souvenirs de l'histoire et tant de trésors d'art, auront été dotées de bons hôtels modernes, les industries touristiques prendront en Espagne un essor magnifique. Il faudrait aussi donner à la population indigène le goût du tourisme et des déplacements de vacances, car chacun sait que l'élément étranger, si important soit-il, ne suffit pas pour procurer à l'industrie hôtelière d'un pays une réelle prospérité. En attendant, l'Espagne se félicite de voir grossir d'année en année le nombre de ses visiteurs italiens.

Nous achèverons notre tour d'Europe par l'Italie. Ce pays fait actuellement des efforts considérables dans tous les domaines du tourisme et de l'hôtellerie. Une organisation modeste travaille avec intensité et méthode et s'attache en premier lieu à perfectionner la moyenne et la petite hôtellerie. De brillants succès ont été enregistrés déjà dans le développement de l'enseignement hôtelier, dans l'extension de la propagande et dans l'amélioration du trafic. Le grand tourisme en automobile disposera avant longtemps de tout un réseau de routes spéciales. A l'heure actuelle, le 16 % des revenus de l'Italie provient du tourisme. L'hôtellerie italienne, si puissamment secondée par l'ENIT (Office national italien pour les industries touristiques) et par plusieurs autres organisations, a devant elle un brillant avenir. L'Année sainte, en lui amenant des foules de visiteurs qui ne connaissent pas encore l'Italie, lui a fait une propagande dont il est difficile d'évaluer la portée.

En somme, à part de rares exceptions, l'hôtellerie européenne a souffert encore l'année dernière, et très gravement, des conséquences multiples de la crise économique. Celle-ci, d'un côté, a diminué considérablement le trafic touristique, qui ne peut vraiment se développer sans une certaine aisance générale. Elle a amené plusieurs Etats, d'autre part, à prélever pour eux une part absolument exagérée des revenus de l'hôtellerie, empêchant ainsi presque totalement le relèvement de cette industrie et la décourageant en lui enlevant le plus clair du produit de son travail. Il faut souligner aussi le côté politique de la crise, entrave au rétablissement du libre passage des frontières.

Dussent les hommes d'Etat qui tiennent en leurs mains les destinées de l'Europe ramener bientôt une ère de calme politique, qui serait aussitôt et immanquablement suivie d'une ère de plus grande stabilité économique. Alors l'hôtellerie européenne, retrouvant sa sécurité financière, retrouverait par le fait même son esprit d'initiative, son courage au travail, ses efforts vers le progrès, et finalement une prospérité générale éminemment avantageuse pour la situation économique des nations.

Ligue des contribuables.

(Communiqué.)

L'Association suisse de défense contre les abus des administrations publiques (A. S. D. A. P.), à Genève, rue du Marché 20 (Passage du Terraillet), aura le 22 mars à 14 h. 1/2 une assemblée générale extraordinaire pour discuter une adjonction à son titre et une modification à ses statuts.

Il s'agirait de prendre comme sous-titre celui de « Ligue des contribuables » et d'ajouter aux statuts un paragraphe complétant ainsi l'indication du but poursuivi par l'association : « b) de grouper les contribuables pour la défense de leurs intérêts ».

Association hôtelière du Valais.

La florissante Association pour le développement et la sauvegarde de l'industrie hôtelière en Valais a tenu son assemblée annuelle à Sion, le dimanche 28 février. Il y avait une cinquantaine de participants. Sous la présidence habile de M. E. Haldi, directeur de l'Hôtel-Château Bellevue à Sierre, l'ordre du jour a été rapidement liquidé. C'est avec une légitime satisfaction que l'assemblée a salué la présence de M. Trollet, président du Conseil d'Etat, qui a adressé aux hôteliers des paroles aimables et encourageantes, les assurant de la sollicitude bienveillante des autorités cantonales.

L'Association compte actuellement 154 membres, dont 127 exploitent des hôtels comptant au total 9265 lits. Durant l'année écoulée sept membres ont donné leur démission et neuf ont demandé leur admission. Le rapport de gestion fait observer que le 30 % de peine des hôteliers valaisans font partie de l'Association ; il adresse un chaleureux appel aux collègues qui ont le fort de s'en tenir encore à l'écart. Trois sociétaires sont décédés depuis la dernière assemblée générale : M. Ferdinand Branca, propriétaire de l'Hôtel Victoria et de la Gare à Stalden, M. Edouard Défago, propriétaire de l'Hôtel Beau-Séjour à Champéry et M. Th. Eshenry, ancien directeur et administrateur de l'Hôtel de la Dent-du-Midi à Champéry et propriétaire de l'Hôtel du Cerf à Monthey.

En 1925, le comité de direction a tenu deux séances et le comité central quatre.

Les comptes bouclent avec un déficit de 1.525 fr. 25, au lieu de 3.582 francs prévus au budget. Le poste « Brochures et guides » a été amorti complètement. Il reste encore un stock important de ce matériel de réclame, soit 23.000 brochures et 11.200 guides dans les différentes langues.

Grâce à une intervention énergique du président de l'Association, M. E. Haldi, le Grand Conseil a augmenté de 500 fr. son subside annuel et l'a porté de 1.500 à 2.000 francs pour 1926. Ce subside représente du reste de l'argent placé avantageusement, si l'on songe à l'argent importé en Valais par le canal de l'hôtellerie, aux valeurs considérables investies dans l'industrie hôtelière valaisanne et au chiffre d'imôts et de salaires payés par les hôteliers.

Comme par le passé, la Chambre valaisanne de commerce à Sion a fonctionné comme office central pour la répartition et la diffusion du matériel de réclame. Elle a expédié aux offices touristiques de la Suisse et de l'étranger 19.175 guides en différentes langues et 10.625 brochures. De plus, elle a distribué 6.336 dépliant et autres réclames hôtelières que les membres avaient mis à sa disposition. L'expédition totale s'élève à 38.335 pièces fin 1924 : 47.405, brochures, dépliants, prospectus, guides, etc. Le secrétaire de la Chambre valaisanne de commerce, dirigé par Facit M. Walter Perrig, a pourvu de matériel de réclame 103 bureaux de renseignements et agences de voyages en Suisse et 32 à l'étranger. Dans le courant de l'année 1925, il a reçu 866 lettres et 76 colis ; il a expédié 4.660 lettres et circulaires et 147 colis, ce qui représente une augmentation considérable en comparaison avec l'année précédente.

Conformément aux décisions prises à l'assemblée générale de 1924, le secrétaire a participé à la réclame collective organisée par l'Office suisse du tourisme en Angleterre, en France, en Hollande et en Allemagne. La propagande dans ce dernier pays a été particulièrement fructueuse, puisque le contingent des touristes allemands est devenu le plus important en Valais après celui des Suisses et celui des Anglais. Pour l'année 1926, il y aura lieu d'intensifier la propagande en Italie, car cet Etat voisin redonne de plus en plus intérêt pour le tourisme valaisan. C'est pourquoi le comité invite les sociétaires à participer à l'Exposition internationale du tourisme qui aura lieu à l'occasion de la Vilme Foire de Milan en avril 1926.

Le Comité insiste en outre auprès des membres de l'Association en leur demandant de favoriser autant que possible les publications officielles du groupement, ceci dans le but de travailler rationnellement dans l'intérêt de l'hôtellerie valaisanne et afin d'éviter un gaspillage d'argent dans des réclames dont on ne connaît pas la portée et dont on ne peut pas contrôler les effets.

Pour des raisons budgétaires et vu l'état d'anémie de la caisse, le comité a renoncé au contrôle des prix en 1925. Il faut reconnaître que ce contrôle est particulièrement coûteux en Valais, à cause des longues courses à effectuer pour atteindre certains hôtels isolés dans les hautes vallées et en montagne. Cependant la décision de principe a été prise de recommencer le contrôle en 1926. Le comité prie d'ores et

déjà les sociétaires de faire bon accueil au contrôleur et de lui faciliter sa tâche délicate, dans l'intérêt de la bonne entente entre les hôteliers valaisans.

L'Association, d'accord avec la Chambre valaisanne de commerce, voue une attention toute particulière à l'amélioration des horaires. Une « Commission touristique cantonale » a été instituée à cet effet. L'Association hôtelière y est représentée par son président M. E. Haldi et par M. Marguerat, membre du comité. Dès maintenant, quatre requêtes ont été présentées pour le nouvel horaire 1926/1927.

Le comité salue avec satisfaction le futur achèvement de la ligne Furka-Oberalp, qui reliera dès la saison prochaine le Valais avec les Grisons, formant ainsi un trait d'union entre des centres touristiques de grande importance.

Nous revendrons dans un article ultérieur spécial sur le mouvement des étrangers en Valais pendant l'année 1925. Disons seulement pour aujourd'hui que la fréquentation des hôtels a été un peu supérieure à celle de l'année 1924. Elle a atteint son maximum le 8 août avec 11.952 hôtes, contre 11.734 en 1924 et 10.426 en 1923. La haute saison tend à commencer un peu plus tôt, c'est-à-dire vers le 15 juillet ; mais le mauvais temps et la clôture des vacances pour la clientèle suisse ont raccourci d'autre part la fin de la saison. La Suisse a fourni le plus fort contingent de visiteurs ; viennent ensuite les Anglais et les Allemands. Ces derniers, en 1925, étaient encore au huitième rang ; en 1925, ils représentent déjà le 12 % des touristes en séjour dans le Valais. La saison d'hiver 1924/1925 a laissé de très bons souvenirs, mais la suivante n'a pas été brillante et engage à la prudence en ce qui concerne la création de nouvelles stations d'hiver dans le canton.

Après un échange de vues assez animé et fort intéressant, l'assemblée décide de fonder un journal officiel de l'Association. Ce journal paraîtra toutes les deux ou trois semaines pendant la saison d'été, ainsi que pendant l'avant et l'après-saison. Cet organe officiel sera une publication artistique, où toutes les stations pourront figurer. Il constituera un moyen efficace de propagande et de réclame pour l'hôtellerie valaisanne. Une commission de rédaction sera chargée de publier des articles de fond en différents langues.

Le budget de réclame, avec une somme totale de 13.800 francs, est approuvé. A ce sujet, M. R. Kluser, de Martigny, fait des observations intéressantes relatives à ses visites de différents bureaux de renseignements de l'Allemagne. Il insiste sur la nécessité d'une propagande toujours plus active à l'étranger et demande que les envois de réclame soient contrôlés par des personnes de confiance, qui visiteraient les bureaux chargés de la diffusion.

M. le Dr H. Seiler parle ensuite du voyage en Suisse, en mai prochain, d'une grande délégation d'hôteliers américains. L'Association hôtelière a fait des démarches auprès des personnalités compétentes pour obtenir que le parcours d'Interlaken à Montreux s'effectue par le Lötschberg et la vallée du Rhône.

Le comité de l'Association est réuni pour une nouvelle période. M. E. Haldi en reste le président. M. R. Kluser, de Martigny, est nommé vice-président. M. Paul Défago est appelé à remplacer M. Th. Extenry, décédé.

Le sport et l'hôtellerie en France.

M. M. Lanet, dans l'« Auto », a écrit dernièrement les lignes suivantes :

« Tandis que l'hôtellerie française qui, il faut bien se l'avouer, compte encore un sérieux retard sur les industries correspondantes de Suisse, d'Italie et d'Allemagne, progresse indéniablement, une remarque s'impose : dans toutes les villes d'eau, le sport suit une progression au moins égale, à tel point que dans bien des cas les grands comme les petits hôtels ont hé hé leur fortune à celle, qui du tennis, qui du golf.

« Dans les grands centres estivaux comme Deauville, Vichy, Aix-les-Bains, il n'y a pas que des épreuves hippiques qui sont dotées de prix émanant du syndicat hôtelier ou des grands hôtels. Les épreuves de tennis, de golf ou de sports d'hiver sont patronnées par les hôteliers locaux.

« Il ne se construit plus de palace qui n'ait ses courts de tennis ; il ne se monte plus de caravansérail qui ne soit à proximité des trous d'un golf ; plus de bain de mer qui n'offre pas à ses résidents la faculté de faire de l'aviron, du canot automobile, même du billard...

« Les hôteliers ont reconnu l'attrait du sport sur leur clientèle et savent profiter de cette grande vérité au mieux de leurs intérêts. »

L'auteur de l'article a voulu connaître de ce sujet l'opinion d'une sommité hôtelière ; il s'est adressé à cet effet à M. Barrier, président de la Chambre nationale de l'hôtellerie française, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« Certes, l'importance grandissante du sport, au point de vue social, a sa répercussion évidente au sein de notre industrie. En faisant abstraction même de la clientèle anglo-saxonne (et c'est un gros morceau !) il n'est pas de jeunesse en villégiature qui ne réclame la possibilité de se livrer à de saines exercices. Pour contenter cette clientèle d'abord, pour la retenir ensuite, il en est peu parmi nous qui n'aient réalisé la valeur de cet ajout qu'offrent les divers sports en vogue, comme le tennis ou le golf. »

Le collaborateur de l'« Auto » demanda alors à M. Barrier :

« Ce qui est vrai pour les hôtels de villégiature proprement dite l'est-il également pour les palaces des métropoles ? Les principaux hôtels de Paris, de Lyon, de Marseille ne vont-ils pas suivre le mouvement ? En d'autres termes, ne discernent-ils pas tout l'intérêt qu'il aurait pour eux à posséder piscine, salle d'éducation physique, etc. ? »

« Pas encore, répondit M. Barrier. La vie des pauvres villes est hiéreuse et ne laisse que peu de temps libre aux hommes d'affaires et autres clients de passage. En outre, pour faire du sport — et en particulier de la natation — il faut de la place. Les aménagements d'hôtels existants seraient fort coûteux. N'exagérons rien, et laissons aux futurs palaces le soin de s'ériger selon le dernier cri de l'actualité sportive. Quant à ceux qui sont maintenant en exploitation n'exigeons pas des frais impossibles pour contenter, une minorité. »

La torréfaction du café.

« L'Épicerie française » consacre à cette question, dont on ne saurait contester l'importance pour l'hôtellerie, un intéressant article dont voici les indications principales :

La torréfaction du grain de café a pour but de donner une nouvelle constitution chimique aux éléments du grain vert. Sous l'influence d'une température portée brusquement à une haute chaleur, la caféine et une huile essentielle très aromatique sont libérées des combinaisons dans lesquelles elles étaient primitivement ; le café acquiert l'arôme qui a consacré sa réputation, après des gournets, tandis que ses propriétés excitantes et toni-cardiaques augmentent dans des proportions considérables.

Le café ne possède donc ses qualités caractéristiques qu'autant qu'il est torréfié.

Mais par la torréfaction le poids brut diminue dans une proportion plus ou moins forte, et le commettant qui torréfié son café dans les conditions les meilleures ne peut mettre en vente qu'un poids de marchandise inférieur à celui qu'il dispose encore un concurrent moins scrupuleux, qui a arrêté la torréfaction avant le moment opportun.

Il est par conséquent légitime de vendre — toutes choses étant égales par ailleurs — le café bien torréfié plus cher que celui qui l'a été incomplètement.

Pretons deux lots de café vert de dix kilos chacun, de qualité identique, provenant d'une même récolte et importés dans les mêmes conditions. L'un de ces lots est soumis à une torréfaction faible, l'autre à une torréfaction complète. Après l'opération, le premier lot se trouve réduit à 8 kg. 500, le second à 7 kg. 800 ; il y a donc 700 grammes de différence. Sur 100 kilos de café vert, le premier torréfacteur perd donc vendre 7 kilos de café torréfié de plus que le second.

Si maintenant on procède à l'analyse d'un échantillon prélevé sur chaque lot, et si l'on détermine notamment dans chacun d'eux la proportion d'extrait soluble, — le seul élément qui importe pour la qualité de l'infusion — on constate dans le premier lot la torréfaction incomplète que l'extrait soluble constitue le 22 % du poids total, alors que dans le second lot parfaitement torréfié cette proportion passe à 29 % du poids total. En conséquence, sur 10 kilos de café vert d'égal qualité, le consommateur reçoit 1 kg. 870 de substances utiles avec une torréfaction incomplète et 2 kg. 260 avec une bonne torréfaction.

Un écart de prix est donc parfaitement équitable et l'acheteur ne doit pas hésiter à payer le kilo de café traité normalement plus cher que celui qui présente une teinte à peine brune. Le café bien torréfié doit offrir à l'œil la couleur « aile de henneton », bien connue des gournets. On peut du reste se récupérer facilement de l'écart de prix, car, sans crainte d'affaiblir la qualité de l'infusion, on peut diminuer la proportion de café moulu pour une même quantité de café liquide.

Mais il faut se méfier d'un truc pratiqué par des commerçants peu honnêtes qui exposent leur café, d'ailleurs correctement torréfié, à l'action de l'humidité pour en augmenter le poids. La fraude s'opère tantôt en arrosant d'eau le café

STIEPPDECKEN- UND BETTWAREN-FABRIK
A. Staub & Cie., Seewen (Schwyz).
Spezialfabrik für Hotel- und
nennendecken in Satin, Seide etc.
Matratzenschoner, Deckbetten
in Federn und Flaum-
füllung, Kissen etc. Woll-
decken in allen Preislagen.
Reinigen von Bettfedern u.
Flaum. — Umarbeiten von
gesteppten Daunendecken.
Daunen und Federn,
Billige Preise, prompte Bedienung

AUTOMOBILES
PEUGEOT
Die neuen 1926er Modelle
Erstklassiges Material - Vorteilhafteste
Preise - Grösste Lebensdauer - Zuver-
lässigkeit - Sparsamkeit
5/12 HP; 10/24 HP; 11/35 HP; 15/45; 12/55 HP;
18/70 HP. 2., 4. und 6-Plätzer offene und
geschlossene Wagen. — Ständiges Lager bei den
direkten Fabrikvertretern:
E. Ryffel-Altmann **C. Schlotterbeck**
Glarus Zürich - Basel
Verlangen Sie Preisliste!

KAFFEE-MASCHINEN
von W. PFLUGER, Ingenieur, BASEL

Crem.
Waschanstalt &
Kleiderfärberei
Sedotin
Chur
Spezialisiert in Decken-Reinigung,
Ein- und Umfärbung
von Vorhängen u. s. w.
Offerten, wie Arbeits-Ausführung prompt.

Roffignac Cognac fine Champagne
Récolte 1906 Récolte 1911
in allen besseren Wein- und Spirituosenhandlungen erhältlich.

Die neuesten
Hemdenstoffe
soeben eingetroffen in grösster
Auswahl. Anfertigung nach Maß
im eigenen Atelier.
Wäschehaus
S. Garbarsky
Bahnhofstrasse 69 A
Seit 1891 Lieferant der Hotellerie

Grande Liqueur
„Pilatusgeist“
aus kaltem Weigen in Billard.
Joseph Jutz
Hofstrasse 12, Luzern
Der Liqueurkennner trinkt nur noch
„Pilatusgeist“.

Gebr. Fehr
Schaffhausen
Weinhandel - Weinbau
Für Weine der eigenen
Rebberge Fischerhäu-
serberg und Rheinhal-
der höchste Auszeich-
nungen.
Goldene Medaillen

**Frigorifiques et
installations pour la
fabrication de la glace**
(Système Dell'Orto, Milan)
Demandeur prospectus à
Ernest Hegetschweiler
Horgen

Spezialfabrik
für
Hotel- Aufzüge.
jeder Art.
15 Patente
schützen unsere
Ausführung
Über
15.000 Anlagen
ausgeführt
Aufzüge - Fabrik
Schindler & Cie., Luzern
Gegründet 1874.
Pâtisserie-Maschinen
in Spezialausführung bei
Schwablenland & Co. A.-G., Zürich.

**Rohr-
Möbel**
Pedagogisch wertvoll in natu-
rlichen oder in jeder belie-
bigen Finne geränthelt;
weiteres: Garten- und
Terrassenmöbel etc. liefert
zu Fabrikpreisen
Verlangen Sie unseren illu-
strierten Katalog!
Rohr-Industrie Rheinfelden
Völlmy & Jenny

Gut gepflegte, weisse und rote
**Ostschweizer
Weine**
empfiehlt höflich in Fässern und Flaschen
Verband ostschweiz. landwirtschaftl.
Genossenschaften (V. d. L. G.) Winterthur

Insrieren bringt Gewinn!
KOCH HERDE
jeder Grösse für Hotels, Restaurants
und Private mit und ohne Warmwasser-
einrichtung liefern zu billigsten Preisen 118
Gebr. Krebs, Kochherdfabrik, Oberhofen b. Thun
Schweiz, Landesausstellung Bern. Goldene Medaille

qui vient d'être torréfié, tantôt en le plaçant dans une cave humide.

A l'analyse, quand le café torréfié contient plus de 8% d'eau, il y a de fortes présomptions en faveur d'un mouillage intentionnel et frauduleux. La proportion normale d'eau ne devrait jamais dépasser 6 à 7%.

Les hôteliers, qui forcément achètent de grandes quantités de café, agiraient donc sagement — s'ils ne le torréfient pas eux-mêmes — en faisant procéder de temps à autre à l'analyse de la marchandise reçue du fournisseur. Ils seraient ainsi en mesure de choisir plus judicieusement la maison où ils se doivent et de livrer à leur clientèle un café d'excellente qualité. C'est là aussi, assurément, un moyen de s'affirmer des hôtes et d'augmenter son chiffre d'affaires.

La prohibition homicide.

Voici encore un coup terrible porté au régime sec en Amérique par M. Emery Buckner, avocat dans le district sud de New-York. Partout dernièrement dans une réunion du club Aldine, M. Buckner a dit : « De deux choses l'une : ou le régime de la prohibition doit être renforcé pour être efficace, ou il doit être aboli. Il n'y a pas d'autre alternative ».

La déclaration de M. Buckner a fait une grande impression, d'autant plus que ce magistrat a démontré, par des détails probants, que, comme son prédécesseur, lui aussi a échoué dans ses efforts pour appliquer la loi. Il a cité aussi l'opinion de plusieurs autres hauts fonctionnaires de l'Etat, qui affirment que l'application de la loi actuelle est impossible.

M. Buckner a ensuite produit des chiffres. En 1918, dans la ville de New-York, 47 personnes sont mortes empoisonnées par l'alcool. En 1920, le nombre des morts a été de 84, en 1922 de 233 et dans les cinq premiers mois de 1925, le nombre des morts a été de 511, contre 400 dans le courant de 1924.

M. Buckner a tracé un tableau très sombre pour l'avenir, si la loi demeure telle qu'elle est actuellement. « Le ne me prononce pas pour ou contre le régime sec, a-t-il ajouté, mais je dis que la loi telle qu'elle est appliquée est contraire aux intérêts moraux et matériels de l'Amérique ».

Et voici qu'une statistique officielle confirme les chiffres fournis et l'opinion exprimée par M. Buckner. C'est une statistique publiée par le département de l'hygiène publique, qui montre que l'alcoolisme, pour les premiers dix mois de l'année 1925, a causé deux fois plus de décès que la récente « vague de crime » et que la rouquole, la diphtérie et la scarlatine. Riches et pauvres meurent de l'alcoolisme, dit en terminant M. Buckner, « car, à l'exception d'une quantité minime de bonnes liqueurs, le reste des boissons introduites par fraude en Amérique est d'une qualité détestable : c'est du poison ».

(« La France de l'Est »)

Sociétés diverses

Union Internationale Hôtelière. Depuis le 26 février, les bureaux de la direction et du secrétaire de l'Union internationale hôtelière, de son organe officiel la grande revue hebdomadaire « l'Hôtel » et de son bureau de placement, à Cologne, sont transférés de la Voigtstrasse 26 dans les immeubles situés Am Hof 41/45. Les locaux ont été complètement remis à neuf; des dons volontaires des membres de l'association ont largement contribué à les aménager confortablement et à les décorer avec élégance.

L'Union suisse des classes moyennes du commerce, comme nous l'avons déjà brièvement signalé, aura sa conférence ordinaire des délégués le 22 mars, à l'hôtel Hirschen à Zoug. A l'ordre du jour figurent, à côté des tractats statutaires, les objets suivants : attitude à prendre à l'égard du monopole du hie (frappateur), M. le rédacteur Dr Zäch, la révision de la législation sur l'alcool (rapporteur, M. J. Lauri, président central), l'amélioration de la formation professionnelle des commerçants (rapporteur, M. le Dr A. Iken, Zoug). Enfin on mettra vraisemblablement en discussion la question de la participation du patronat à la formation des apprentis et celle des examens d'apprentissage; cette matière sera traitée dans un rapport de M. le directeur Kurc, à Bâle.

Les Syndicats d'Initiative de France. L'Union française des fédérations des syndicats d'initiative a tenu le 25 février à Paris son assemblée générale annuelle. Après avoir approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur les travaux de l'Union ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration, l'assemblée a traité les importantes questions inscrites à son ordre du jour, parmi lesquelles nous citerons notamment : la publication de renseignements réalisés par l'Union avec le concours de l'Office national du tourisme; la création d'un organe du tourisme récréatif; la propagande nationale et la publicité par les affiches, les brochures, le cinéma et les émissions radiotéléphoniques; le Crédit national hôtelier; la participation de l'Union aux expositions; les facilités de circulation; la taxe de séjour, etc. Après l'assemblée, un déjeuner fut tenu au Cercle de la Renaissance. On y remarquait entre autres M. Fernand David, président du conseil d'administration de l'Office national du tourisme, les présidents des groupes du tourisme au Sénat et à la Chambre, le président et le vice-président du Touring-Club de France, le président de la Commission permanente des stations hydrominérales et climatiques, le directeur de la Compagnie P. L. M., etc.

Questions professionnelles

Encouragement de l'hôtellerie au Liban. La Commission du tourisme du Liban a accordé deux prêts de 40.000 francs à deux hôtels situés l'un dans le Liban-Nord, l'autre dans le Liban-

Sud, et un troisième prêt de 18.000 francs à un hôtel du Liban central. Ces prêts sont consentis à la condition que ces hôtels complètent immédiatement leur installation d'une façon moderne, c'est-à-dire hygiénique.

Ingénieuse publicité. Un hôtelier hollandais se sert d'un moyen peu banal pour attirer l'attention sur son établissement. Au dos des enveloppes servant à sa correspondance, il a fait imprimer, en caractères infant l'écriture à la main, ces quelques mots faisant soi-disant office de post-scriptum : « J'ai encore oublié de vous dire que si parfois vous devez aller à X... ou à Y manger un morceau, le meilleur établissement est l'hôtel Y... sur la Grand Place ».

Complabilité hôtelière unifiée. L'Association des hôteliers de la ville de New-York avait créé, sous la présidence de M. Sjaaler, une commission spéciale dans le but d'unifier la comptabilité hôtelière. Cette commission vient de finir ses travaux et la « National Review » en conclut que, « pour la première fois dans les annales de l'hôtellerie, on est arrivé à un système de comptabilité applicable aussi bien aux vastes hôtels qu'aux plus petits établissements ». Le manuel élaboré par cette commission sera édité sous peu et pourra être obtenu aux bureaux de l'Association hôtelière de New-York City. Le standardisation ainsi obtenue permettra, et c'est le principal but poursuivi, une comparaison exacte et rapide des résultats obtenus par tous les hôtels d'Amérique qui auront adopté cette comptabilité, attendu que ces résultats seront calculés sur des bases identiques. Parmi les établissements qui pratiquent déjà le nouveau système, on cite les hôtels Astor, Waldorf-Astoria, Biltmore, Commodore, Pennsylvania, etc. (Belgique hôtelière).

Hôtelier et client. Un hôtelier américain adresse à ses clients, pendant qu'ils logent chez lui, à plusieurs fois par semaine, des lettres personnelles pour s'informer de leurs désirs et attirer leur attention sur les avantages de l'établissement. Il ne s'agit nullement d'une circulaire imprimée ou multipliée par un procédé mécanique, mais d'une lettre spécialement dactylographiée et signée personnellement par l'hôtelier. Voici un échantillon de cette correspondance : « Bonjour ! Nous espérons que vous avez passé une des meilleures nuits de votre vie. Si ce n'était pas le cas et si l'y avait de notre faute, veuillez nous le dire, car nous voulons réaliser le 100% de la perfection que l'on peut humainement obtenir. Avez-vous déjà déjeuné dans la salle bleue ? Essayez aujourd'hui en commandant nos délicieux gâteaux. Nous voulons que vous vous sentiez absolument chez vous. Si nous pouvons faire quelque chose pour cela, rappelez-vous que nous sommes entièrement à votre service et que nous ferons tout ce qui est possible pour rendre agréable votre séjour dans notre maison ».

(Hotel Management)

Trafic

Paris-Londres en deux heures. Un nouvel avion de transport anglais, muni de trois moteurs, a battu un nouveau record de vitesse sur

la ligne Croydon-Paris, avec dix passagers. Parti à midi de Londres, cet avion arrivait à Paris à 13 h 55, à la vitesse moyenne de 195 kilomètres à l'heure.

Gènes-Munich en avion. La société italienne d'aviation présidée par M. Caproni a résolu d'établir une ligne aérienne Gènes-Munich. Actuellement, les communications entre ces deux villes sont fort longues. Par la voie des airs, le trajet ne demanderait qu'une dizaine d'heures. Une étape est prévue à Merano pour favoriser l'industrie hôtelière.

Intelligente suggestion. Sous ce titre la « Gazette de Lausanne » publie une lettre d'un correspondant lui demandant de se faire l'interprète, auprès des C. F. F., de bon nombre de touristes pour solliciter le rétablissement de « billets de 15 jours », comme il en existait avant la guerre. Le correspondant fait observer que non seulement les touristes, mais aussi les hôteliers bénéficieraient de cette mesure.

Munich-St-Moritz en autocar. L'administration des postes bavaroises a exprimé l'intention de créer, à partir de l'été prochain, un service régulier d'autobus postaux entre Munich et St-Moritz et soumettra prochainement des propositions à l'administration des postes suisses et à la direction des postes autrichiennes. La ligne à suivre serait la suivante : Munich-Garmisch-Landeck-Plünder-Schuls-St-Moritz.

La conférence intercanalienne des horaires a terminé ses travaux le 4 mars. Un certain nombre de demandes importantes que les C. F. F. ne peuvent accorder seront l'objet d'une décision du Département fédéral des chemins de fer. Dans d'autres cas, les C. F. F. ont accordé certaines facilités de portée financière restreinte pour eux. Ils sont allés aussi loin que possible dans l'adaptation des horaires aux besoins locaux.

Aux C. F. F. D'après le rapport de gestion des C. F. F. pour le 4me trimestre 1925, la commission consultative pour le service de publicité, instituée en 1904 pour étudier et proposer des mesures de propagande et dont l'activité a été suspendue par la guerre mondiale, a été rétablie avec une composition quelque peu modifiée. — La vente des billets de chemins de fer a été introduite à l'agence des C. F. F. à New-York.

Lyon - Genève aérien. En juin prochain aura lieu l'ouverture du service aérien Lyon - Genève, avec correspondance pour Paris et Marseille. Les appareils, du type « berline Spad », auront une vitesse commerciale de 150 km. à l'heure. Ils sont munis d'un moteur « Samson » de 260 HP. Ils ont 9 mètres de long et 13 mètres d'envergure. Les installations pour les passagers comportent quatre places confortables. Le trajet Bourgoin-Cointrin (Paris-Genève) via Lyon durera quatre heures et le trajet Genève-Lyon 45 minutes.

Les téléphones franco-suisse. Grâce à l'ouverture de nouveaux circuits, l'écoulement du trafic téléphonique entre la Suisse et la France s'est notablement amélioré ces derniers temps. Genève a été dotée, en janvier, de trois circuits téléphoniques directs avec Paris. Depuis le 13 février, une communication directe permanente relie Zurich à Paris, et depuis quelques jours Berne est en relation directe constante avec

Allbekanntes Tee-Spezialhaus
für feine und feinste Mischungen für Hotels und Tea-Rooms.
Neue elektr. Misch-, Sieb- und Vakuum-entstaubungsanlage (800 Kg. Tageskapazität).

TEE RIKLI
Firma: **A. Rikli-Egger, Tee-Import en gros, Frutigen**
Direkteste Verbindung mit den Produzentenländern

Verzolltes Schweizerlager : Frutigen
Transitlager : Hamburg Freihafen
Original - Kisten ab Hafen franko verzollt jede
S. B. Station.
Mischungen ab Lager Frutigen. Telefon 111

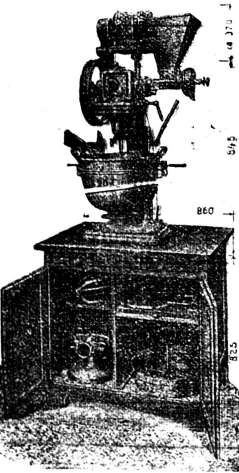
Ueber 150,000 Anlagen im Betriebe
Ueber 40,000 Anlagen in Europa
New-York, London, Paris, Berlin,
Brüssel, Neapel

OTIS AUFZÜGE

Neu-Anlagen, Revisionen, Reparaturen, Umänderungen durch
Otis Aufzugwerke Zürich

Birmensdorferstrasse 273. — Telefon 5. 21.66

VINS FINS D'ALSACE
Joseph Schoech - Ammerschwihr - R Rhin
Maison fondée 1840



Universal-Küchenmaschinen und Küchenartikel
extra stark, finden Sie bei
Fr. Bill
3, Stampfenbachstrasse
Zürich

Gute und rationelle
Zentralheizungen
aller Systeme
Warmwasserbereitungs- und Lüftungs-Anlagen
erstellen

BERCHTOLD & CO
Zentralheizungsfabrik THALWIL Telefon Nr. 6
Ingenieurbesuch und Beratung unverbindlich und kostenlos.


Berücksichtigt die Hotel-Revue-Inserenten!

Eine gute Empfehlung für
JEDES HOTEL
ist tadellos saubere, schneeweiße, wohlriechende
Bett-, Leib- und Tischwäsche
Dies wird am besten erreicht, wenn Sie die bewährten
ESWA-SEIFEN verwenden und zur Waschlauge **ENKA**
geben, dann leidet Ihre Wäsche nicht, erfreut aber sicher jedermann. Sämtliche
Bedarfsartikel für Ihre Wäscherei und Glätterei liefert das erste Spezialgeschäft
der Branche nur in la. Qualitäten billigst; schreiben Sie an
+ESWA+ Dreikönigstrasse 10 ZÜRICH
Einkaufs-Centrale für schweiz. Wäschereibetriebe

Viandes fraîches
Charcuterie
1er choix

Expédition dans toute la Suisse

E. & Ch. Suter
Montreux



Langenthaler Senf

Peddig - Rohrmöbel
naturweiss oder gebeizt
Gestäbte Rohrmöbel
in allen Farben
Wetterfeste Boondot-Rohrmöbel
Weidenmöbel
Verlangen Sie unseren Katalog.
CUENIN-HÜNI & Cie.
Rohrmöbelfabrik, Kirchberg (St. Gallen)



Töchterheim Lichtenau am Rhein (Baden)
Gründliche Ausbildung in allen Teilen der Haushaltung.
Fr. 150.— per Monat. Eigene Villa, schöner Garten, Klavier-
heizung, Reichliche Verpflegung, Meistere occasion d'ap-
prendre l'allemand. Beste Schweizer Retenrenzen.
Frau E. Metzner-Weisser, Diplom - Stib. Medaille des S. H. V.
(Siehe Feuilleton.) 319

'AKO'
das neue Seifenmehl
erzeugt schneeweiße Wäsche, entfernt alle Flecken und
ist in Desinfektionsweise unübertroffen
Man verlange Muster und Preise
CHEMISCHE FABRIK STALDEN
(Emmental)

Beste
Ostschweizer
und
Tiroler-Spezial-Weine

A. RUTISHAUSER & CO. A.G.
SCHERZINGEN
(THURGAU)



Glänzende Zukunft

sichert sich erfahrener, funnkräftiger

HOTELIER

durch pachtweise Uebnahme (mit Verkaufrecht) eines erstklassigen Hotels an einem Thermalort. Ganz bedeutendes Unternehmen für tüchtigen Hotelfachmann. Näheres unter Chiffre R. R. 2691 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

ON CHERCHE

POUR LE COMMENCEMENT D'AGUT SEJOUR DANS UN HOTEL DE MONTAGNE DE PREMIER ORDRE. ALTITUDE 1300-1600 M. POUR UNE SOCIÉTÉ ANGLAISE DE 50 A 70 PERSONNES. BAINS ET HOMMES INSTALLATIONS HYGIÉNIQUES CONDITION ESSENTIELLE. PRIÈRE D'ADRESSER DES OFFRES DÉTAILLÉES, AVEC INDICATION DE PRIX, A DR. F. LAWSON (BOOD) 7, DEVONSHIRE STREET, LONDON W. 1.



Wußten Sie das schon,

daß es möglich ist, einem rohen Tannenboden ebenso schöne Farbe und Glanz zu verleihen wie einem Parkettboden?

Nicht? Aber Sie haben noch Tannenböden? — Dann, bitte, lassen Sie sich einmal in einer Drogerie ganz unverbindlich zeigen, wie prächtig, einfach und billig dies mit „Büffel-Beize“ möglich ist, — wie ganz anders, wie viel wärmer, freundlicher und heimeliger ein Zimmer aussehen kann, dessen Tannenböden mit „Büffel-Beize“ behandelt wurde.

Gemne Anleitung in Prozeduren usw., wo nicht, direkt von Jakob Tobler, chem. Produkte Abt. (St. G.)

„Büffel-Beize“

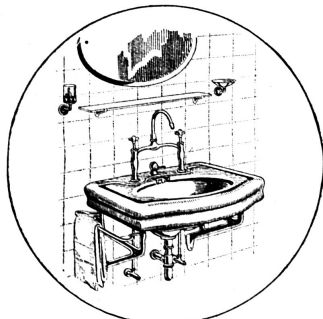
Zu kaufen gesucht

ein gut erhaltener kupferner Wascherd, ein zwei- oder dreiteiliger Waschtrog, ferner circa 20 Stück zuterrhaltene Bettvorlagen, ferner eine Partie farbige Tischtücher, sowie ein Büchereisrank. Offerten mit aussere Preisansätze unter Chiffre R. D. 2703 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Erfahrener Arzt

sucht Stellung für die Sommersaison. Referenzen. Offerten unter Chiffre K. 1768 V. an Publicitas, Bern. (1003)

NEUHEIT!



ZIMMER-TOILETTEN „TRIUMPH-GILDA“

aus schwerem Feuertone mit Sparhähnen für Warmwasser (Patent angemeldet)

Verlangen Sie Auskünfte und Preise von Ihrem Installateur oder direkt von

TROESCH & Co, A.-G. BERN ANTWERPEN ZÜRICH



VERLAG OTTO WALTER A.-G., OLTEN ABTEILUNG BUCHDRUCKEREI

IHRE BRIEFBOGEN MEMOS, ENVELOPPEN ETC.

WENN SIE GUT AUSGEFÜHRT SIND, EMPFEHLEN IN VERBINDUNG MIT DEM

ILLUSTR. PROSPEKT IHR HAUS BEIM REISENDEN PUBLIKUM

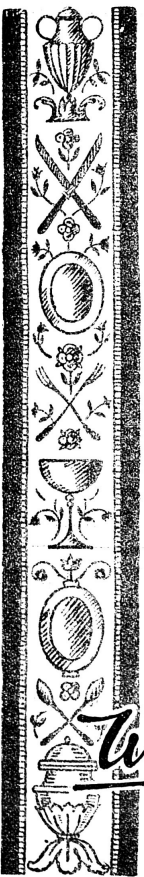
TELEPHON 237 - TELEGRAMME: WALTERVERLAG KOSTENVORANSCHLAGE BEREITWILLIGST

Die Methode der Glace-Zubereitung



im offenen Solebehälter ist veraltet. Heute verwendet jeder fortschrittliche Betrieb die patentierte **Trocken-Speiseeiserzeugungs-Anlage Glacia**. Diese stellt Ihnen innert wenigen Minuten jede gewünschte feinste Glace her. Einbau in bestehende Kühlanlagen. Für Haushaltungen Spezialausführung zur Verwendung für Eis und Salz. Garantiert absolut geruchlos und betriebssicher. Komplette Kühlanlagen jeder Größe.

AD. ULGER, Dipl. Ing., Maschinen- und Apparate-Fabrik Bureau: Freigutstrasse 1 Zürich Telephon Selnu 7391



Wir haben den General-Vertrieb der altbewährten Fabrikate der **Orfèvrerie Wiskemann** Brüssel u. Seefeld-Zürich übernommen.

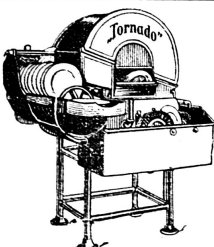
Besteck & Tafelgerät

Wir liefern prompt, teils ab Lager Zürich. Reparaturen rasch u. sorgfältig. + Unsere Reisenden stehen zu Ihrer Verfügung. Wollen Sie sämtliche Anfragen und Korrespondenzen richten an:

Wiskemann

ABT., HOTEL-BEDARF" Paradepl. Zürich

TORNADO A.-G. - BERN



SPEZIAL-FABRIKATE: Teller- und Platten-Abwaschmaschine

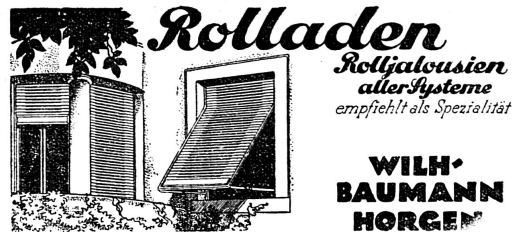
„TORNADO“

und

Geschirr-Abwaschmaschine

„SIMPLON“

Beste Referenzen!



Rolladen

Rollabläusen aller Systeme empfiehlt als Spezialität

WILH. BAUMANN HÖRGEN

Pacht-Ausschreibung

Auf 1. November 1926 wird hiemit der Restaurations- und Wirtschaftsbetrieb des

Casino der Burgergemeinde Bern

zur Pacht ausgeschrieben. Ernsthaftige Bewerber können auf dem Bureau des Casino-Verwalters, Bundesgasse 4 in Bern (vormittags 9-10 und nachmittags 3-4 Uhr), wemöglich persönlich, Entwürfe des Pachtvertrages entgegennehmen.

Anmeldungen nebst Angeboten auf Grund des Entwurfes sind nebst ausführlichen Referenzen über Tätigkeit und Vermögenstellung schriftlich, verschlossen und mit der Aufschrift „Casino-Pachtanmeldung“ bis und mit dem 15. April 1926 an die bürgerliche Feld- und Forstkommision, Bundesgasse 4 III, Bern, einzusenden.

Bern, den 23. Februar 1926.

Namens der bürgerlichen Feld- u. Forstkommision:

Der Sekretär: Dr. A. von Wythenbach

Der Präsident: F. von Fischer

Eiskonservatoren à 2, 3 und 4 Eisbüchsen

Eismaschinen mit und ohne Selbstpatelung für Hand- und Kraftbetrieb.

Erstklassige Fabrikate Eismaschinen Erstklassige Fabrikate

Erstklassige Eisformen in großer Auswahl

A. Grütter-Suter & Söhne, Luzern

Spezialgeschäft für Hotelküchen- und Konditorei-Einrichtungen

Verlangen Sie unsere Spezialpreislisse.



Rohrmöbelfabrik

Otto Webers Wwe.

Rothrist

Verlangen Sie bitte meinen Katalog über Rohr- und Peddigmöbel.

Revue-Inserate sind nie erfolglos



„NAVIGAZIONE GENERALE ITALIANA“

LUXUS- UND SCHNELLDIENSTE NACH

Nord- und Südamerika

mit den zwei größten und schnellsten Dampfern der italienischen Handelsflotte

„Duilio“ und „Giulio Cesare“

Eiilluxus-, Schnell- u. Postdampferdienste nach den Vereinigten Staaten von Nordamerika Spanien, Brasilien, Uruguay, Argentinien. Regelmässige Passagier- und Frachtlinie nach Zentral-Amerika und Süd-Pazifik (durch den Panama-Kanal). Verkehre nach Cuba und Habana. Passagier- und Frachtverkehr nach Australien

Genera-agentur für die Schweiz:

„Schweiz-Italien“ A.-G.

Reise- und Transportgesellschaft

Sitz: Zürich, Bahnhofstrasse 80

Vertreter in Basel: P. Hindenlang, Centralbahnstrasse 17

Genf: M. Croci, 3, rue du Mont-Blanc

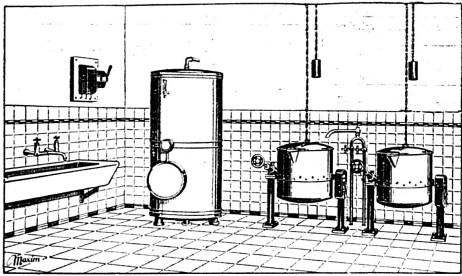
Luzern: E. Bär, Schweizerhofquai 2

Lugano: D. Franchina, Piazza R. Rezzonico

St. Gallen: J. Kälin, St. Leonhardstrasse 20

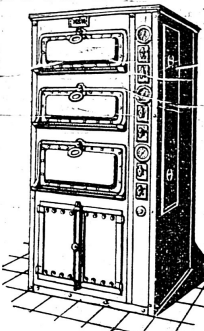
Eisenbahnbillete nach allen Richtungen

Elektrische BOILER, KOCHHERDE, KIPPKESSLER, BRATPFANNEN



Maxim Fabrik elektr. Heiz- und Kochapparate **AARAU**

A.-G. Kummler & Matter



Aarau
Fabrik elektr. Heiz- und Kochapparate **K & M**
Elektrischer **Patisserie-Ofen**
Grosse Leistungsfähigkeit
Praktische bewährte Konstruktion
Sparsamer Betrieb
Geringe Raumbeanspruchung
Prospekte „HR“ und Referenzen zu Diensten.

Wer will schöne Fussböden?

Kennen Sie „**SILVA**“ das Fabrikat der chemischen Fabrik **Xav. Schaffhauser, Gossau (St.-G.)**?

Ein selbsttätiges Glanz- und Reinigungsmittel für Linoleum, Parkett und Möbel.
Kein Blochen mehr und spart Stahlspäne.
Kein Aecker mehr. — Bodenwische überflüssig.
Für die Frühjahrsreinigung riskieren Sie Fr. 4.— und Sie erhalten franco eine Kilodose als Muster zugestellt.

Hotel - Sekretär - Kurse

Gründl. und prakt. Ausbildung in allen kommerziellen Fächern (Bureau- und Verwaltungsdienst) der mod. Hotel- und Restaurantbetriebe. — Alle Fremdsprachen. — Freie Wahl der Fächer. — Jeden Monat beginnen neue Kurse.
Man verlange Prospekt H. vom 2178 **Gademanns Fachschule, Zürich, Gessnerallee 32**



Oberkellner: Was? in einer Viertelstunde nochmals ein Mittagessen für 250 Personen servieren! Wer soll die Tische abräumen und die 250 Messer putzen?

Hotelier: Nur kein unnötiges Geräusch! Meine Tafel- und Dessertmesser sind mit rostfreien **T A H A R A -** Stahlklingen ausgerüstet, die nicht mehr gespült, sondern nur noch abgewaschen und abgetrocknet werden. Das Werk einiger Minuten.

Oberkellner: Aha! Das lässt sich hören!

Wenden Sie sich an Ihren gewohnten Lieferanten. Falls dort nicht erhältlich, geben auf Wunsch bereitwilligste Bezugsquellen bekannt die Allein-Fabrikanten

WENGER & Co., DELEMONT
Aktiengesellschaft 325

DESINFEKTION?



ZIEGLER ZÜRICH
Desinfektionsmittel-Fabrik
Telephon Selmau 7372
Lieferung sämtliche
Desinfektionsmittel
für alle Art Ungeziefer sowie Aborte und Pissiors und desinfiziert alles unter Garantie!

Die Bibliothek des **Hotel-Sekretärs**

1. Der Receptionsdienst od. der Empfang der Gäste und das Zimmervermieten im Hotel. Einführung in die schwierigste Arbeit des Zimmervermietens. V. E. K. Müller Fr. 3.50
2. Englische Hotel - Korrespondenz Fr. 3.50
3. Französische Hotel - Korrespondenz Fr. 3.50
4. Deutsche Hotel - Korrespondenz Fr. 4.—
5. Die Musterbriefe der deutschen Hotels in Korrespondenz sind die freie Uebersetzung der Briefe in der engl. und franz. Hotel-Korrespondenz.
6. Einzig Grundreche d. modernen Hotelwesens Fr. 2.—
7. Internationale Hotel - Buchführung mit dreisprachigem Schema Fr. 4.75
8. Wie erlangt man gute Anstellung? Fr. 2.—
9. Wörterbuch z. Uebersetzung der Speisekarten Fr. 3.—
10. Die Hospes-Gästebuchhaltung Fr. 1.— Alle 9 Bücher zusammen Fr. 25.— Einzelne Bände werden abgegeben.

Hotel-Buchhandlung Gstaad

Provianttasche
Tragtaschen
Officepapier
Closepaper
liefert billig

Maison Wap Lausanne



Wunderbar diese schen Ouvarow Biscuits
Lieferanten fast sämtlicher Schweiz. Einkaufsgenossenschaften.
Allein-fabrikanten **J. Arni & Söhne Lyss**

Gerberkäse
MARKE „BOUQUET DES ALPES“
Der erste und Original-Emmentaler-Schachtelkäse

dank seiner hervorragenden Eigenschaften immer noch der Erste unter seinesgleichen.

Darum nur den echten Gerberkäse führen!



Tennis-Plätze

Neuanlagen, Aufrischen bestehender Plätze. — Lieferung von Spezialtennismergel, bester Qualität.
Ideal Tennis Courts (engl. System)
Immer spielbereit, geringste Unterhaltungskosten.
Verlangen Sie Offerten und Prospekte:
E. SUTTER, Gartenbau, BASEL
Lehenmattstrasse 122

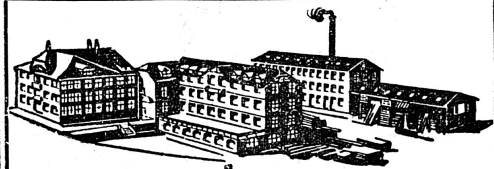
BERNER SAFTSCHINKEN

ohne Bein, mild gesalzen in ganzen Stücken von 5-9 Kilo

BERNER MODELLSCHINKEN

elektrisch gekocht in ganzen Stücken von 5-9 Kilo liefert in bekannt guter Qualität

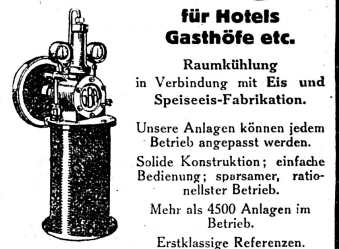
R. KREBS - KÖNIZ bei BERN
Schweinemetzgerei — Bitte, verlangen Sie Preisofferte



MÖBELFABRIK J. MEER & CIE., HUTTWIL

Leistungsfähigste und billigste Bezugsquelle für **HOTEL-MOBILIAR**
Ausstattungen von kompl. Schlafzimmern, Restaurations-Sälen, Hallen und Verandas **ERGÄNZUNGS-MÖBEL**
Sämtliche Furnituren für Betteinlagen, wie Drilch, Rosshaare etc. **TEPPICHE - LÄUFER - VORHANGSTOFFE**
Mustersendungen zu Diensten. — Ständiges Lager von über 200 Zimmereinrichtungen. Referenzen zu Diensten.
Gegründet 1876

Kühl- und Gefrieranlagen



für Hotels Gasthöfe etc.
Raumkühlung in Verbindung mit Eis und Speiseeis-Fabrikation.
Unsere Anlagen können jedem Betrieb angepasst werden.
Solide Konstruktion; einfache Bedienung; sparsamer, rationellster Betrieb.
Mehr als 4500 Anlagen im Betrieb.
Erstklassige Referenzen.

Gebrüder Bayer, Luzern
Telephon 2208

Champagne MAULER

Hoteliers!

Es empfiehlt sich zur Versilberung sämtlicher Bestecke zu kulantem Bedingungen.
W. Stadelmann & Co.
Galvanische Werkstätte
Ostermündigen - Bern
Tel. Zähringer 1128
(J. H. 2226 H.)

WEINE

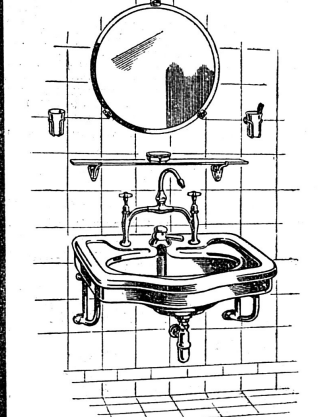


Direkter Import
G. VASSALLI DELLA GADA & C
CAPOLAGO
4753114

Ihr Hotel ist stets besetzt

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische mit fließendem temperiertem Wasser haben

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH
Aktien-Gesellschaft
Fabrik sanitärer Einrichtungen



Votre hôtel sera toujours au complet

si des lavabos avec eau courante et tempérée sont installés dans toutes vos chambres

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH
Société Anonyme
Fabrication d'appareils sanitaires